



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Theatres

Question écrite n° 39857

### Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les consequences du gel des credits de depenses ordinaires et de credits de paiement pour les theatres, les compagnies artistiques, les spectacles vivants, annonces respectivement de 15 et 25 p. 100. La direction de la maison de la danse de Lyon ainsi que de nombreuses autres structures culturelles dans la region Rhone-Alpes s'inquietent serieusement de ces decisions qui remettent en cause les projets en cours pour 1996 et 1997. A terme, une partie du personnel risque d'etre licencie et des structures risquent de disparaitre. La situation est de plus en plus difficile a gerer depuis 1993, suite a la multiplication des mesures financieres qui tour a tour autorisent et ensuite annulent les moyens du secteur culturel. De plus, l'augmentation de la TVA est un facteur aggravant. Il pense pour sa part que son developpement est une des clefs pour combattre l'exclusion en forgeant des liens sociaux par l'expression culturelle et artistique. Il doit etre la reconnaissance du droit a l'acces a la culture par tous dans notre societe. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour debloquer les credits prevus par la loi de finances precedente, d'une part, et assurer, d'autre part, une politique des ressources constante en concertation avec toutes les parties prenantes du secteur artistique et culturel.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire n'ignore pas la necessite pour le Gouvernement de tenir l'objectif qu'il s'est fixe en termes de deficit budgetaire et, par consequent, d'ajuster au plus pres l'execution budgetaire en cours a l'evolution de la conjoncture economique, en appliquant cette regulation a l'ensemble du budget de l'Etat. Afin d'eviter cependant de destabiliser le secteur culturel, le Gouvernement a decide de limiter l'annulation de credits pour le ministere de la culture en epargnant notamment les structures de spectacle vivant et de diffusion de l'art contemporain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gerin André](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39857

**Rubrique :** Spectacles

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3057

**Réponse publiée le :** 5 août 1996, page 4253